



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE VENDEE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 68 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **DDCS 85**

Arrêté N °2014349-0004 - Arrêté n °2014- DDCS-80 portant subdélégation de signature en matière financière au nom du Préfet .....	1
Arrêté N °2014349-0005 - Arrêté n °2014- DDCS-79 portant subdélégation de signature au nom du Préfet .....	4

## **Hopitaux Vendée**

### **Centre Hospitalier Loire Vendée Océan**

Arrêté N °2014336-0003 - DECISION N °2014-53 portant délégation de signature .....	7
--	---





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**Arrêté n° 2014-DDCS-80**

**Portant subdélégation de signature en matière financière au nom du Préfet**

**LE PREFET DE LA VENDEE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi organique n° 2001- 692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret du Président de la République du 25 juillet 2013 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Vendée ;

**Vu** l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 nommant Madame Françoise COATMELLEC, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°10 -DRCTAJ/2- 2 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13 – SRHML - 92 en date du 26 août 2013 portant délégation de signature en matière financière à Madame Françoise COATMELLEC, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée.

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise COATMELLEC, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté n°13 – SRHML – 92 en date du 26 août 2013, sera exercée par Monsieur Jérôme LESUEUR, Attaché principal d'administration de l'Équipement pour l'ensemble des actes de cet arrêté.

### Article 2

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, une délégation de signature est donnée nominativement aux responsables des pôles suivants :

- Monsieur André BARRAUD, pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses du budget opérationnel de programme (BOP) 333, sous-action 1 et sous-action 2.
- Monsieur Jérôme LESUEUR, pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme (BOP) : 104, 135, 177, 183, 303 et 304
- Madame Cécile ARNAL, pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses des budgets opérationnels de programme (BOP) : 106, 157 et 304

### Article 3

Une délégation est donnée aux agents ci-après désignés :

- Monsieur Jérôme LESUEUR
- Madame Aude FORESTIER-GIRARD
- Madame Valérie LE SENECAI
- Madame Evelyne GAUVRIT
- Monsieur André BARRAUD
- Madame Marilyn GALBRUN
- Monsieur Patrice JOLY

à effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS Formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers rattachés à l'unité opérationnelle (UO) DDCS Vendée et dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

### Article 4

L'arrêté n° 2013-DDCS-73 en date du 27 août 2013 est abrogé.

.../...

## Article 5

Le Directeur Régional des Finances Publiques des Pays de la Loire et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux responsables de pôles intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 15 décembre 2014  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale



Françoise COATMELLEC

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**Arrêté n° 2014-DDCS-79  
Portant subdélégation de signature au nom du Préfet**

**LE PRÉFET DE LA VENDEE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code civil ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2008 -158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant Madame Françoise COATMELLEC Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 10 – DRCTAJ/2 – 2 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Vendée ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 13 - DRCTAJ/2 – 558 en date du 26 août 2013 portant délégation générale de signature à Madame Françoise COATMELLEC, Directrice départementale de la cohésion sociale de la Vendée ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise COATMELLEC, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté n° 13 - DRCTAJ/2 -558 en date du 26 août 2013, sera exercée par Monsieur Jérôme LESUEUR, Attaché principal d'administration de l'Equipement.

### Article 2

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, une délégation de signature est donnée nominativement aux responsables des pôles et unités suivants :

Déléataires de signature	Titres et paragraphes de l'arrêté de délégation générale
Monsieur Jérôme LESUEUR, Attaché principal d'administration de l'Equipement	<u>Tous les paragraphes du Titre 1</u> – Au titre de l'aide sociale et de la cohésion sociale  <u>Tous les paragraphes du Titre 2</u> - Au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux.  <u>Politiques sociales liées au logement</u>
Madame Cécile ARNAL Conseillère Technique en Service Social	<u>Les paragraphes 1.1 et 1.2 du Titre 1</u> – Au titre de l'aide sociale et de la cohésion sociale  <u>Le paragraphe 6 alinéas 4 et 5</u> au titre du secrétariat de la commission médicale et de réforme et de la présidence de la commission départementale de réforme de la fonction publique hospitalière



<p>Monsieur Alain LE ROHELLEC Inspecteur de la Jeunesse et des Sports</p>	<p><u>Tous les paragraphes du Titre 3, - Au titre de la promotion et du contrôle des activités physiques et sportives (APS)</u></p> <p><u>Tous les paragraphes du Titre 4, Au titre du contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et de la sécurité physique et morale des mineurs</u></p> <p><u>Tous les paragraphes du Titre 5, - Au titre du développement et de l'accompagnement de la vie associative</u></p>
<p>Pour les correspondances courantes relevant de leurs attributions :</p> <p>Madame Aude FORESTIER-GIRARD, Attachée d'administration des Affaires Sociales</p> <p>Madame Valérie LE SENEAL, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale</p> <p>Madame Nathalie BOURGEOIS, Secrétaire administrative et de contrôle développement durable de classe supérieure</p> <p>Madame Kateline JARIN, Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité</p>	<p><u>Hébergement d'urgence et d'insertion – Logement adapté</u> <u>- Aides sociales d'urgence de l'Etat.</u></p> <p><u>Populations étrangères : hébergement des demandeurs d'asile et insertion des populations immigrées.</u></p> <p><u>Droit au logement</u></p> <p><u>Service aux droits des femmes et à l'égalité</u></p>

### Article 3

L'arrêté 2013-DDCS-71 en date du 27 août 2013 portant subdélégation de signature est abrogé.

### Article 4

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 15 décembre 2014  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale

  
Françoise COATMELLEC

DÉCISION N°2014-53  
portant délégation de signature

La Directrice

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, R.6143-38 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs ;

VU l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 4 avril 2013 plaçant Madame Sophie MAUNIER, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social hors classe, administrativement rattachée à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris en position de service détaché dans le corps des directeurs d'hôpital en qualité de directrice adjointe des centres hospitaliers Loire-Vendée-Océan, l'Ile d'Yeu, Noirmoutier et de l'EHPAD et l'EPSMS de Bouin, pour une durée de deux ans à compter du 13 mai 2013 ;

décide :

article 1 : En l'absence de Mme LABRO-GOUBY, Directrice, délégation est donnée à Mme Sophie MAUNIER, Directrice Adjointe, pour signer tous actes et décisions relevant de la compétence de la Directrice, en ce qui concerne le Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan, les établissements de la Direction Commune ou tout intérim de direction complémentaire pris en charge par Mme Labro-Gouby.

article 2 : La présente décision prend effet au 2 décembre 2014.

Fait à Challans, le 2 décembre 2014

La Directrice,

Frédérique LABRO-GOUBY



Destinataires : Intéressée, Trésor Public, dossier administratif intéressée, recueil administratif de la Préfecture